

le nombre des membres titulaires dépasse aujourd'hui 136.

**

M. R. Chevallier ayant rappelé que Compiègne et particulièrement la Société historique, ont toujours été dévoués au souvenir de Jeanne d'Arc et que ce culte fidèle, de la part de « ses bons amis », était signalé entre autres par deux plaques de marbre apposées sur les maisons où elle reçut l'hospitalité, l'une sur l'ancien Hôtel du Bœuf, rue de Paris, et l'autre, rue de l'Etoile. Or, ces deux témoignages de piété ont disparu au cours de la guerre; aussi M. Chevallier insiste-t-il avec raison pour que des démarches soient faites aussitôt, pour réparer, dans la mesure du possible, ce vandalisme que nous devons encore aux envahisseurs d'hier.

M. le Président remercie M. R. Chevallier des observations que lui inspire le plus louable souci de ce que nous devons à la mémoire de notre héroïne nationale; d'ailleurs l'intervention qu'il sollicite est trop conforme aux traditions de la Société pour que tous ne soient pas de cœur avec lui.

Répondant ensuite à une question précédemment posée au sujet de l'abonnement aux livres de prêt de la bibliothèque municipale, il se déclare heureux de confirmer que cette taxe ne s'applique pas aux membres de la Société qui auraient besoin pour leurs recherches d'utiliser les ouvrages d'études de cette bibliothèque.

Quoique la science soit désintéressée, ce témoignage d'estime, accordé à ceux qui consacrent leur temps et leur intelligence à son service, nous est particulièrement sensible, et, au nom de la Société, M. de Breda félicite vivement M. le Maire et le Conseil municipal de Compiègne de leur décision en notre faveur.

**